

Mobiliser et gérer la ressource en eau

Nature et finalité des opérations aidées

L'objet de ce dispositif d'aide est de répondre au besoin de connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes, par le financement d'études de gestion quantitative de la ressource en eau superficielle et souterraine à différentes échelles (masse d'eau, grand bassins versants...). Ces études permettent de définir, orienter, appuyer la politique de gestion de l'eau de l'agence de l'eau et d'orienter les documents de planification sur la gestion de l'eau (Sdage, Sage).

Les analyses hydrologie/milieux/usages/climat (HMUC), sont prévues par la disposition 7A-2 du Sdage, comme préalable à la potentielle adaptation par un Sage de certaines dispositions du Sdage. La détermination des volumes prélevables est notamment exigée sur de nombreux territoires par la disposition 7C du Sdage « Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4 du Sdage ».

Opérations aidées	Taux d'aide plafond	Ligne prog.
Analyses hydrologie/milieux/usages/climat (HMUC), préalables à la potentielle adaptation par un Sage de certains objectifs quantitatifs du Sdage.	Maximal*	21
Études de détermination des volumes prélevables	Maximal*	21
Etudes stratégiques d'intérêt local	Prioritaire*	21

* Dans la limite de l'encadrement européen et national et des aides publiques

Les études générales de connaissances, les études portant sur l'innovation et les colloques relèvent de la fiche action RDI_1.

Bénéficiaires de l'aide

Maître d'ouvrage public et privé

Conditions d'éligibilité

Analyse HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat)

L'étude doit concerner les quatre volets suivants :

- reconstitution et analyse des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
- analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise, tenant compte des dernières méthodologies connues,
- analyse des différents usages de l'eau, connaissance des prélèvements actuels, détermination des prélèvements possibles, étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages,
- intégration des perspectives de changement climatique, en utilisant a minima les données disponibles, dès maintenant et au fur et à mesure de l'amélioration des prévisions en la matière.



Dépenses éligibles et calcul de l'aide

- Coût des études, y compris équipements de mesure et sondages de reconnaissance correspondant au :
 - coût réel pour les prestations externes,
 - coûts internes justifiés pour les réalisations en régie, avec les coûts plafonds suivants :
 - 1 ETP = 70 000 € / an
 - Forfait fonctionnement 1 ETP = 10 000 € / an
 - Référence de calcul : 1 ETP = 210 jours.

Cadre technique de réalisation du projet

Sans objet.

Conditions particulières d'octroi de l'aide

Sans objet.